

# Procès-verbal de Assemblée Générale Ordinaire

**11 juin 2015 à 14h00**

**Salle polyvalente de la Médiathèque Pierre BAYLE  
47, rue de la République  
25000 BESANCON**

Le 11 juin 2015, à 14h00, les membres de l'association Office des Retraités et Personnes Agées de Besançon (ORPAB) se sont réunis au siège social à la salle polyvalente de La Médiathèque Pierre Bayle, 47 rue de la République à Besançon, en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent procès-verbal.

L'Assemblée était présidée par Mme Françoise BRETILLOT, présidente de l'association.

Elle était assistée de deux secrétaires de séance, désignées dans la salle : Mme DECLÉ et Mme RABOT (2 premières signataires de la liste d'émargement après la Présidente).

Mme CHALOPIN, secrétaire de l'association était excusée.

M. Cyrille PECQUET, comptable de l'association, régulièrement convoqué, était présent.

Plus de 10% des membres étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer.

L'ordre du jour a été rappelé par la Présidente :

- ↳ Rapport moral, d'activités et financier.
- ↳ Approbation des comptes et du budget.
- ↳ Validation de la proposition du CA de désigner Mme CHALOPIN, secrétaire et M. RAVILLARD, trésorier.
- ↳ Désignation des représentants de l'Office au CODERPA (1 titulaire, 1 suppléant)
- ↳ Uniformisation de la base des cotisations.
- ↳ Rénovation du fonctionnement de l'Office : statuts, commission d'animation, liens comptables.
- ↳ « Toilettage » des assurances et conventions de mise à disposition des locaux.
- ↳ Mise à disposition de matériel par la Ville (tables, chaises...).

La Présidente a précisé que l'ensemble des documents ont été déposés au siège de l'association le 29 mai 2015.

Il a été fait lecture des différents rapports : moral, d'activités, financier.

A l'issue du débat entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral, d'activités et financier : l'Assemblée Générale adopte la délibération l'unanimité.

Approbation des comptes et du budget : cette résolution est adoptée à l'unanimité. L'assemblée autorise la Présidente à signer la convention avec le CCAS pour la subvention 2015 d'un montant de 8 000€ et l'autorise au vu des difficultés financière du siège à demander un complément également de 8 000€ pour septembre 2015. Charge à Mme la Présidente de fournir tous les documents demandés par le CCAS de Besançon.

Pour les cotisations, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de Conseil d'Administration de mettre la cotisation de base à 10€ et autorise les différentes antennes à majorer cette base en fonction des propositions d'activités et des besoins des différentes antennes. Toutefois la cotisation ne pourra pas excéder plus de 3 fois la cotisation de base.

Pour 2015, l'assemblée valide les cotisations entre 12 et 28 € pour les antennes.

L'assemblée adopte à l'unanimité la nouvelle organisation des comptes proposés par le Conseil d'administration : regroupement de l'ensemble des comptes des antennes dans une seule agence dans le cadre d'un pool de comptes. Elle charge le trésorier de prendre toutes les dispositions pour effectuer le transfert des différents comptes vers l'agence choisie.

La nomination de Mme CHALOPIN et de M. RAVILLARD est adoptée à l'unanimité ainsi que la nouvelle organisation du bureau comme suit :

- ✓ Présidente : Françoise BRETILLOT
- ✓ Secrétaire : Danielle CHALOPIN
- ✓ Trésorier : Jean-Michel RAVILLARD
- ✓ Membres du bureau : Noëlle DARTEVELLE, Michèle RINALDO, Monique SCHULLER-HABERER.

L'assemblée générale valide la décision de CA du 26 novembre 2014 d'accepter le remplacement de M. Didier ROULIN, par M. Jean-Pierre VINCENT dans le cadre d'une mise à disposition par la Ville d'un secrétaire général à titre gracieux et charge la Présidente d'en définir les contours avec les services municipaux et à signer la convention.

L'assemblée désigne à l'unanimité Mme BRETILLOT Françoise comme représentante de l'Office au CODERPA et Mme CHALOPIN Danielle comme membre suppléante.

L'assemblée donne pouvoir à Mme la Présidente pour effectuer toutes les démarches pour modifier les statuts, pour revoir et renégocier toutes les conventions liant le siège ou les antennes avec les hébergeurs, les assurances, les équipements (ménage, photocopieur...) ou pour les animations déléguées.

L'assemblée donne son accord pour la création d'une commission d'animation, chargée de revoir l'ensemble des propositions d'animations du siège, de garder l'idée d'un bal de printemps et d'un séjour de vacances adaptés pour 2016. Elle confie le suivi de cette commission à Mme Danielle CHALOPIN. Les membres de cette commission ne doivent pas être membre du Conseil d'administration de l'Office (excepté Mme CHALOPIN).

L'assemblée donne pouvoir à Mme la Présidente pour signer la convention entre l'Office et la Ville pour la mise à disposition de 5 tables, 19 chaises et d'un porte prospectus à titre gratuit et pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16h00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance.

A Besançon le 16 juin 2015

La Présidente de séance

Françoise BRETILLOT